

PORTANT COMPOSITION DU JURY DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU NOTARIAT

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Education,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 modifié portant réforme de la licence professionnelle,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU NOTARIAT comme suit :

Membres du jury

Sylvia CASTILLO WYSZOGRODZKA, Président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Christine LASSALAS, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 1

Philippe BLETTERIE, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Vincent MICHEL, PROFESSIONNEL

Semestre 2

Philippe BLETTERIE, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Vincent MICHEL, PROFESSIONNEL

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Pour le Président, par délégation, le
Directeur Général des Services
David ZUROWSKI



Le 27 novembre 2025